

# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

# Divos 35 VM30

**Révision:** 2024-08-03 **Version:** 01.2

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**1.1 Identificateur de produit Nom du produit:** Divos 35 VM30

UFI: 7M9D-R19Y-900V-1V4P

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit: Produits « Nettoyage en place » (Cleaning in Place, CIP).

Agent détartrant.

Destiné exclusivement à l'usage industriel..

Utilisations déconseillées: Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés.

SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs:

AISE\_SWED\_IS\_1\_1 AISE\_SWED\_IS\_8b\_1 AISE\_SWED\_IS\_1\_1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, De Corridor 4, 3621ZB Breukelen [Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht], The Netherlands

### Coordonnées

Diversey France SAS 201, rue Carnot 94120 Fontenay sous Bois, Tel: 01 45 14 76 76 - Fax: 01 45 14 76 52 E-mail: commandes.directparis@solenis.com

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité). ORFILA (INRS) : 33 1 45 42 59 59.

# SECTION 2: Identification des dangers

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Corrosion cutanée, Catégorie 1B (H314) Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318) Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 (H290)

# 2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement: Danger.

Contient acide glycolique (Glycolic Acid)

# Mentions de danger :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

# Conseils de prudence:

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarq ues	Pour cent en poids
Acide citrique	201-069-1	-	6-42	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 3 (H335) Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)		20-30
acide glycolique	201-180-5	79-14-1	9-17	Corrosion cutanée, Catégorie 1B (H314) Toxicité aiguë - Inhalation, Catégorie 4 (H332) Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318)		10-20

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

ATE, si disponible(s), sont énumérées dans le section 11.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16..

# SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Administrer de

l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche ni le bouche-à-nez. Utiliser un respirateur manuel de type Ambu Bag

ou un respirateur automatisé.

Inhalation: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement

respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau: Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit pendant au moins 30 minutes. Laver la

peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou

un médecin. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins

15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Garder tranquille. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Protection individuelle des secouristes: Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec la peau: Provoque de graves brûlures.

Contact avec les yeux: Provoque des dégats sévères ou irréversibles.

Ingestion: L'ingestion peut conduire à un effet fortement caustique sur la bouche et la gorge avec un danger

de perforation de l'oesophage ou de l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

# SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1 Moyens d'extinction

Ingestion:

Dioxide de carbone (CO2). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de dangers particuliers connus.

# 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluants gants et protection du visage.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante. Ne pas respirer les poussières ou les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Porter des gants appropriés.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec une grande quantité d'eau. Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une ventilation suffisante. Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Utiliser un agent neutralisant. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels). Ne pas replacer les matières déversées dans leur récipient d'origine. Récupérer dans des récipients fermés et adaptés pour élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

# SECTION 7: Manipulation et stockage

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:

Pas de précautions spéciales requises.

#### Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

# Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir section 8.2, Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Pour les conditions a éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites dans l'air, si disponible:

Valeurs limites biologiques, si disponible:

# Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

# valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC

**Exposition humaine** 

DNEL/DMEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
Acide citrique	-	-	-	-
acide glycolique	-	-	-	0.75

DNEL/DMEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
Acide citrique	Pas de données	-	Pas de données	-
	disponibles		disponibles	
acide glycolique	-	-	-	57.69

DNEL/DMEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
Acide citrique	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-
acide glycolique	-	-	-	28.85

DNEL/DMEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
Acide citrique	-	-	-	-
acide glycolique	9.2	9.2	1.53	10.56

DNEL/DMEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
Acide citrique	-	-	-	-
acide glycolique	-	2.3	2.3	2.6

#### **Exposition de l'environnement**

Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
Acide citrique	0.44	0.044	-	> 1000
acide glycolique	0.0312	0.0031	0.312	7

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m³)
Acide citrique	34.6	3.46	33.1	-
acide glycolique	0.115	0.0115	0.007	=

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité. Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation. Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit pur :

Contrôles d'ingénierie appropriés: Si le produit est dilué en utilisant des systèmes de dosage spécifique sans risque d'éclaboussures

ou de contact cutané direct, l'équipement de protection personnelle tel que décrits dans cette

section n'est pas nécessaire.

Contrôles organisationnels appropriés: Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit non dilué :

	SWED - Description de	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
	l'exposition sectorielle des				
	travailleurs				
Application automatique dans un système clos dédié	AISE_SWED_IS_1_1	IS	PROC 1	480	ERC4
Transfert et dilution automatiques	AISE_SWED_IS_8b_1	IS	PROC 8b	60	ERC4

Équipement de protection individuelle

Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 16321 / EN 166). L'utilisation d'un écran facial Protection des yeux/du visage:

complet ou un autre dispositif de protection du visage est fortement recommandé lors de la

manipulation des emballages ouverts ou si des éclaboussures peuvent se produire.

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant

la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et

température.

Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration:> = 480

min Epaisseur du matériau:> = 0,7 mm

Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de

pénétration: ≥ 30 min Epaisseur du matériau: ≥ 0.4 mm

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée

directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire (EN 14605).

La protection respiratoire n'est pas normalement requise. Toutefois, l'inhalation des vapeurs, de Protection respiratoire:

spray, de gaz ou d'aérosols devrait être évitée.

Contrôles de l'exposition de

l'environnement:

Protection du corps:

Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non

neutralisée.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit <u>dilué</u> :

Concentration maximale recommandée (% poids/poids): 1

Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation. Contrôles d'ingénierie appropriés: Contrôles organisationnels appropriés: Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit dilué :

	SWED	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
Application automatique dans un système clos dédié	AISE_SWED_IS_1_1	IS	PROC 1	480	ERC4

Équipement de protection individuelle

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation. Protection des yeux/du visage: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation. Protection des mains: Protection du corps: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation. Protection respiratoire: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôle de l'exposition de

l'environnement:

Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

Méthode / remarque

État physique: Liquide Couleur: Limpide , Incolore Odeur: Produit caractéristique Seuil olfactif: Non applicable

Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé

Non approprié pour la classification de ce produit

Voir les données sur la substance

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphèrique (hPa)
Acide citrique	Pas de données disponibles		
acide glycolique	112	Méthode non fournie	1013

# Méthode / remarque

coupelle fermée

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable aux liquides

Inflammabilité (liquide): Non inflammable.

Point d'éclair (°C): > 100 °C Supporte la combustion: Non applicable.

(Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)

Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité/d'explosivité (%): Non déterminé

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Méthode / remarque

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé Température de décomposition: Non applicable.

**pH**: =< 2 (pur) ISO 4316 **pH dilué**: ≈ 3 (1 %) ISO 4316

Viscosité cinématique: Non déterminé

Solubilité dans/miscibilité avec eau: Complètement miscible

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
Acide citrique	1630	Méthode non fournie	
acide glycolique	> 300	Méthode non fournie	22

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

Méthode / remarque

Pression de vapeur: Non déterminé Voir les données sur la substance

Données de la substance pression de vaneur

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Température
- , ,	(Pa)		(°C)

Acide citrique	Pas de données disponibles		
acide glycolique	0.41	Méthode non fournie	25

Méthode / remarque

OECD 109 (EU A.3)

Non approprié pour la classification de ce produit

Non applicable aux liquides.

Densité relative: ≈ 1.17 (20 °C)

Densité de vapeur: Pas de données disponibles.

Caractéristiques des particules: Pas de données disponibles.

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives: Non-explosif. Propriétés comburantes: Non comburant. Corrosion vis à vis des métaux: Corrosif(ve)

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité **Réserve acide:**  $\approx$  -5.5 (g NaOH / 100g; pH=4)

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

# 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.5 Matières incompatibles

Peut être corrosif pour les métaux. Réagit avec les alcalins. Conserver à l'écart des produits contenant des agents de blanchiment chlorés ou des sulphites.

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Données sur le mélange: .

# ATE(s) pertinentes, calculées:

ATE - Voie orale (mg/kg): >2000

ATE - Par inhalation, brouillards (mg/l): >5

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

# Toxicité aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (h)	ATE Voie orale (mg/kg)
Acide citrique	LD 50	5400-11700	Rat	Méthode non fournie		Non établie
acide glycolique	LD 50	2040	Rat	EPA OPP 81-1		Non établie

Toxicité aigue par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'expositio n (h)	ATE Voie cutanée (mg/kg)
Acide citrique	LD 50	> 2000	Rat	Méthode non fournie		Non établie
acide glycolique		Pas de données disponibles				Non établie

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'expositio n (h)
Acide citrique		Pas de données disponibles			
acide glycolique	LC 50	3.6 (brouillard) (poussières)	Rat	OECD 403 (EU B.2)	4

Toxicité d'inhalation aiguë, continu

Ingrédient(s)	ATE - inhalation, poussières (mg/l)	ATE - inhalation, brouillard (mg/l)	ATE - inhalation, vapeurs (mg/l)	ATE - inhalation, gaz (mg/l)
Acide citrique	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
acide glycolique	Non établie	3.6	Non établie	Non établie

Irritation et corrosivité Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
Acide citrique	Non irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
acide glycolique	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	

Irritation occulaire et corrosivité

	Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
	Acide citrique	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
		Irritant			
Г	acide glycolique	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
Acide citrique	Pas de données disponibles			
acide glycolique	Pas de données disponibles			

Sensibilisation Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
Acide citrique	non sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	
acide glycolique	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / GPMT	

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
Acide citrique	Pas de données disponibles			
acide glycolique	Pas de données disponibles			

# Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité				
Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Résultats (in-vitro) Méthode		Méthode
		(in-vitro)		(in-vivo)
Acide citrique	Pas de données disponibles		Aucune preuve de génotoxicité,	Méthode non
•	•		résultats des tests négatifs	fournie
acide glycolique	Aucune preuve de génotoxicité,	OECD 471 (EU	Aucune preuve de mutagénicité Aucune	OECD 474 (EU
	résultats des tests négatifs	B.12/13) OECD	preuve de génotoxicité, résultats des	B.12)
		473 OECD 476	tests négatifs	

Cancérogénicité

Carrottegeriioko	
Ingrédient(s)	Effets
Acide citrique	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs
acide glycolique	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données

Toxicité pour la reproduction

ſ	Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur	Espèces	Méthode	Durée	Remarques et autres effets
١				(ma/ka poids			d'exposition	rapportés

	corporel/jour )	
Acide citrique	Pas de données disponibles	Aucune preuve de toxicité pour la reproduction
acide glycolique	Pas de données disponibles	Aucune preuve de toxicité pour la reproduction

# **Toxicité par administration répétée** Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'expositio n (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
Acide citrique		Pas de données disponibles				
acide glycolique	NOAEL LOAEL	150 300	Rat	OECD 408 (EU B.26)		Pas d'effets indésirables observés

toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
Acide citrique		Pas de données disponibles				
acide glycolique		Pas de données disponibles				

toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'expositio n (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
Acide citrique		Pas de données				
		disponibles				
acide glycolique		Pas de				
		données				
		disponibles				

Tovicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'expositio n	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'expositio n (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
Acide citrique			Pas de données disponibles					
acide glycolique			Pas de données disponibles					

STOT-exposition unique

C. C. expecition annual				
Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)			
Acide citrique	Pas de données disponibles			
acide glycolique	Pas de données disponibles			

STOT-exposition repetee	
Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
Acide citrique	Pas de données disponibles
acide glycolique	Pas de données disponibles

# Risque d'aspiration

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3.

Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

# 11.2 Informations sur les autres dangers 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien - Résultats pour l'humain, si disponible:

# 11.2.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente disponible.

# SECTION 12: Informations écologiques

# 12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange .

<u>Données sur la substance</u>, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:

**Toxicité aquatique à court terme**Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (h)
Acide citrique	LC 50	440	Leuciscus idus	Méthode non	48
				communiquée	
acide glycolique	LC 50	114.8	Pimephales	Méthode non	96
			promelas	communiquée	

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (h)
Acide citrique	EC 50	1535	Daphnia	Méthode non	24
			magna Straus	communiquée	
acide glycolique	EC 50	99.6	Daphnia	OECD 202 (EU C.2)	48
			magna Straus		

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (h)
Acide citrique	LC 50	425	Scenedesmus quadricauda	Méthode non communiquée	168
acide glycolique	Er C 50	31.2	Pseudokirchner iella subcapitata	OECD 201 (EU C.3)	72

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)
Acide citrique		Pas de données disponibles			
acide glycolique		Pas de données disponibles			

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'expositio n
Acide citrique		> 10000	Pseudomonas	Méthode non communiquée	16 heure(s)
acide glycolique		Pas de données disponibles			

**Toxicité aquatique à long terme**Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n	Effets observés
Acide citrique		Pas de données disponibles				
acide glycolique		Pas de données disponibles				

Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée	Effets observés
		(ma/l)			d'expositio	

			n	
Acide citrique	Pas de			
·	données			
	disponibles			
acide glycolique	Pas de			
	données			
	disponibles			

Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sediment)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)	Effets observés
Acide citrique		Pas de données disponibles				
acide glycolique		Pas de données disponibles				

# Toxicité terrestre

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)	Effets observés
Acide citrique		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)	Effets observés
Acide citrique		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Toxicite terrestre - diseaux, si disponible.						
Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)	Effets observés
Acide citrique		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Toxicite terrestre - insectes benefiques, si disponible.						
Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)	Effets observés
Acide citrique		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Toxicite terrestre - bacteries du soi, si disponible.						
Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)	Effets observés
Acide citrique		Pas de données				

# 12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Dégradation abiotique -Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible

Def	regradation abiotique - priotodegradation dans rail, si disponible.									
	Ingrédient(s)	Temps de demi-vie	Méthode	Evaluation	Remarque					
	Acide citrique	Pas de données								
		disponibles								

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible

Degradation abiotique - hydrotyse, si disponible							
Ingrédient(s)	Temps de demi-vie dans l'eau fraîche	Méthode	Evaluation	Remarque			
Acide citrique	Pas de données disponibles						

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

z ogradation abioliquo	duti de prededdad, er	alopolinoio.			
Ingrédient(s)	Type	Temps de demi-vie	Méthode	Evaluation	Remarque
Acide citrique		Pas de données			

	disponibles		

### Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT 50	Méthode	Evaluation
Acide citrique			97 % en 28 jours(s)	Méthode non communiquée OECD 301B	Facilement biodégradable
acide glycolique	Boues activées, aérobie	CO <sub>2</sub> production	78% en 11 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable

Facilement biodégradable - conditions anaéroble et marine, si disponible:

Ingrédient(s)	Moyens & types	Méthode analytique	DT 50	Méthode	Evaluation
Acide citrique					Pas de données disponibles

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible

Ingrédient(s)	Moyens & types	Méthode analytique	DT 50	Méthode	Evaluation
Acide citrique					Pas de données disponibles

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coemcient de partage n-octanoi/eau (log				
Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
Acide citrique	-1.72		Pas de bioaccumulation prévue	
acide glycolique	-1.07	Méthode non	Pas de bioaccumulation prévue	
		communiquée		

Facteur de bioconcentration (FBC)

actour ac biocomocitica					
Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
Acide citrique	Pas de données disponibles				
acide glycolique	3.162		QSAR	Faible potentiel de bioaccumulation	

# 12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

	Ingrédient(s)	Coéfficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/ sédiments	Evaluation
	Acide citrique	Pas de données disponibles				Potentiel de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau
Ī	acide glycolique	Pas de données disponibles				

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

# 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien - Effets sur l'environnement, si disponible:

# 12.7 Autres effets néfates

Pas d'effets néfastes connus.

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés:

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent êtres éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec

la législation locale.

20 01 14\* - acides. Le code européen des déchets:

**Emballages vides** 

Suivre la législation nationale ou locale en vigueur. Recommandation: De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant. Produits de nettoyage appropriés:

# SECTION 14: Informations relatives au transport



Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: 3265

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. ( acide glycolique )

Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. (glycolic acid)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe de danger pour le transport (et risques subsidiaires): 8

14.4 Groupe d'emballage: II

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement: Non

Polluant marin: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun à notre connaissance.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.

# Autres informations applicables:

**ADR** 

Code de classification: C3

Code de restriction en tunnels: (E) Numéro d'identification du danger: 80

IMO/IMDG

No EmS: F-A, S-B

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

# SECTION 15: Informations réglementaires

# 15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange

# Règlements UE:

- Règlement (CE) n° 1907/2006 REACH
- Règlement (CE) n° 1272/2008 CLP
- Règlement (CE) n° 648/2004 règlement relatif aux détergents
- les substances identifiées comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605
- · Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
- Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VIII, respectivement): Non applicable.

# Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004

Non applicable

Seveso - Classification: Non classé

Installations classées:

Non concerné

Substance(s) inscrite(s) au(x) tableau(x) des Maladies professionnelles, si disponible:

# 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

# SECTION 16: Autres informations

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Code FDS:** MS1004842 **Version:** 01.2 **Révision:** 2024-08-03

#### Raison de la révision:

Le format général est modifié conformément à l'Amendement 2020/878, annexe II du Règlement (CE) № 1907/2006, Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):, 3, 4, 8, 9, 16

# Procédure de classification

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

# Abréviations et acronymes:

- · AISE L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- ATE Estimation de la Toxicité Aiguë
- DNEL Dose dérivée sans effet
- CE50 concentration efficace, 50%
- ERC Catégories de rejet dans l'environnement
- EUH Déclaration de danger spécifique CLP

- CL50 concentration létale, 50%
  LCS Étape du cycle de vie
  DL50 dose létale, 50%
  DSENO Dose sans effet nocif observé
- · DSEO Dose sans effet observé
- · OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
- PBT Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement

- PNEC Concentration Prévisible Sans Effet
  PROC Catégories de processus
  Numéro REACH Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB très Persistantes et très Bioaccumulables
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité